

3^e volet (conditionnel) : Élaboration d'un régime juridiquement contraignant d'inspections et de vérifications de l'UE. En ce moment, les perspectives d'élaboration d'un tel régime semblent hautement improbables en raison de difficultés politiques, tant internes qu'externes. Cependant, si l'impasse persiste dans le processus de la CABT, une solution radicale s'impose peut-être.

Impact sur les industries biotechnologique et pharmaceutique

Les industries biotechnologique et pharmaceutique représentent une activité économique de premier plan dans l'UE. Il est peu probable que les mesures prises aux deux premiers stades imposent un lourd fardeau aux entreprises, mais celles du troisième stade seront sans doute mal accueillies, pour des raisons ayant trait aux droits de propriété intellectuelle. Cependant, il serait possible de formuler pour les inspections sur place des garanties qui protégeraient les droits de propriété intellectuelle des entreprises européennes et minimiseraient les formalités administratives, surtout si elles étaient consultées au sujet de leur élaboration. Ces mesures auraient sans doute aussi des répercussions positives pour l'industrie : amélioration de la responsabilité et de l'image de marque des entreprises, protection des brevets et mécanismes de compensation.

Impact sur les relations de l'UE avec les États-Unis

Les relations sont actuellement tendues entre l'UE et les États-Unis dans de nombreux dossiers, et particulièrement à propos de l'avenir de la CABT. Cependant, un régime européen ne serait pas nécessairement une nouvelle pomme de discorde. Au contraire, les engagements prévus aux deux premiers stades concorderaient parfaitement avec les objectifs et les positions des États-Unis. Cependant, au troisième stade, l'adoption d'un régime d'inspections multilatéral et juridiquement contraignant comme celui qui est envisagé dans le Protocole serait plus problématique. Le refus des États-Unis d'accepter le point de vue du Protocole pourrait se traduire par une hostilité à l'égard de tout régime européen s'en inspirant. Un régime européen pourrait aussi inciter Washington à se désengager encore davantage du dossier.

Impact sur les pays associés à l'Union européenne et la Russie

L'inclusion des pays associés à l'UE et de la Russie dans un éventuel régime européen de contrôle des armes biologiques montrerait clairement que le régime serait susceptible d'expansion, et pourrait inciter directement d'autres pays enthousiastes, tels le Canada et les pays d'Amérique du Sud, à y adhérer. Ce qui pourrait répandre rapidement dans le monde entier des mesures concertées et améliorées de contrôle des armes biologiques. En outre, l'inclusion d'États associés à l'UE, et surtout de la Russie, représenterait un défi important et positif pour le régime européen, car ce sont assurément des États à risque relativement élevé. Un régime de l'UE élargi pourrait jouer un rôle crucial en réduisant les risques de prolifération et en vérifiant l'arrêt de la mise au point d'armes biologiques offensives en Russie.

Le rôle du Canada

L'UE et le Canada étaient d'accord sur la plupart des grands principes des négociations sur le Protocole à la CABT. Le Canada a soutenu fermement le processus du groupe ad hoc et le concept d'un Protocole juridiquement contraignant, et sa nouvelle Loi de mise en œuvre de la convention sur les armes biologiques ou à toxines est une loi-cadre inspirée par la Convention. Un régime européen ouvrirait de nouvelles possibilités de coopération entre l'UE et le Canada, y